

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC

Copie de résolution

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, tenue à la salle du conseil, lundi le 7 octobre 2019 à 19 h 30, formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Ouellet, Maire.

19-10-209 : PROCLAMATION DE LA VILLE DE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sécurité, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des douze jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

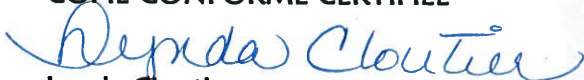
ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

PAR CONSÉQUENT, je, Gaétan Ouellet, maire de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, proclame par la présente, la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac « Municipalité alliée contre la violence conjugale ».

(Signé) Chantal-Karen Caron, Sec-trés.
Directrice générale

(Signé) Gaétan Ouellet
Maire

COPIE CONFORME CERTIFIÉE


Lynda Cloutier
Greffière ass.